

COMPTABILITE GENERALE

Semestre 2

Les règlements**1. Règlement en espèce**

Chez le fournisseur :

- Débiter le compte **5161 Caisse**
- Créditer un des comptes **34.. Créances, 7... Produits**

5161		Caisse	Date	X	
	34..		Créances		X
	7...		ou Produits		X

Chez le client :

- Débiter un des comptes **44.. Dettes, 6... Charges, ou 51.. Trésorerie**
- Créditer le compte **5161 Caisse**

44..		Dettes	ou	Date	X	
6...		Charges			X	
	5161			Caisse		X

2

Les règlements**1. Règlement en espèce****Exemple :**

Le 03/05 : l'entreprise SAHARA a vendu 850 unités de marchandises à son client KAMAL à 10DH l'unité, remise 10%, TVA 20%. Facture n° 23.

Le 09/05 : le client KAMAL règle la facture n° 23 en espèces.

Travail à faire :

Passer les écritures au journal de SAHARA et de KAMAL

3

Les règlements**2. Règlement par chèque****Chez le fournisseur :****1^{ère} étape : La réception du chèque**

- Débiter le compte **51111 Chèque en portefeuille**
- Créditer un des comptes **34.. Créances ou 7... Produits**

2^{ème} étape : La présentation du chèque à l'encaissement

- Débiter le compte **51112 Chèque à l'encaissement**
- Créditer le compte **51111 Chèque en portefeuille**

3^{ème} étape : La réception de l'avis de crédit de la banque

- Débiter le compte **5141 Banque**
- Créditer le compte **51112 Chèque à l'encaissement**

4

Les règlements

2. Règlement par chèque

Exemple :

Le 13/05 : l'entreprise SAHARA envoie à son client KAMAL la facture n° 24 comprenant : montant brut 45.000DH, rabais 2%, remise 4%, escompte 5%, TVA 20%.

Le 19/05 : le client KAMAL souscrit un chèque n° 1223 en règlement de la facture n° 24.

Le 21/05 : SAHARA présente le chèque n° 1223 à l'encaissement.

Le 27/05 : SAHARA reçoit l'avis de crédit relatif au chèque n° 1223 tenant compte d'une commission de 22,000DH, TVA sur commission 10%.

Travail à faire :

Passer les écritures au journal de SAHARA et de KAMAL

5

Les règlements

3. Règlement par effet de commerce

Un effet de commerce est un titre négociable représentant une créance payable à court terme.

4. Le rôle des effets de commerce

Les effets de commerce présentent trois avantages :

- **C'est un moyen de garantie de la créance à l'échéance** : les effets de commerce sont soumis à des règles juridiques très strictes
- **Un moyen de paiement** : le bénéficiaire peut transmettre un effet de commerce à une autre personne (endossement).
- **Un moyen de financement** : l'entreprise présente l'effet à la banque en vue d'avoir la liquidité avant l'échéance (la remise de l'effet à l'escompte)

6

Les règlements

5. Le traitement comptable des effets de commerce

- Création d'un effet de commerce

La création d'un effet de commerce donne lieu aux écritures suivantes :

- Chez le client :

Créditer le compte 4415 - Fournisseur - Effet à payer

Débiter le compte 4411 - Fournisseur

- Chez le fournisseur :

Débiter le compte 3425 - Client - Effet à recevoir

Créditer le compte 3421 - Clients

7

Les règlements

Application 1

Le 23/01 l'entreprise SAHRA a envoyé à son client KAMAL la facture suivante :

Désignation	Quantité	PU	Montant
Marchandises	300	20	6.000,00
Remise 10%			600,00
Net commercial			5.400,00
TVA 20%			1.080,00
Net à payer			6.480,00

Le 27/01 : KAMAL règle la facture par traite.

Travail à faire :

Passer les écritures au journal du fournisseur SAHRA et du client KAMAL

8

Les règlements

Application 1

Le 23/01 l'entreprise SAHRA a envoyé à son client KAMAL la facture suivante :

3421		23/01			
	7121 4455	Client KAMAL	6.960,00		
		Vente de bien produits Etat TVA facturée		5.400,00 1.080,00	
		Facture n° 223			

Le 27/01 : KAMAL règle la facture par traite.

3425		27/01			
	3421	Clients – effets à recevoir	6.480,00		
		Client KAMAL		6.480,00	
		LC n° 45			

9

Les règlements

Application 1

Le 23/01 l'entreprise SAHRA a envoyé à son client KAMAL la facture suivante :

6111 3455		23/01			
	4411	Achats de marchandises		5.400,00	
		Etat, TVA récupérable		1.080,00	
		Fournisseurs SAHARA			6.480,00
		Facture n° 223			

Le 27/01 : KAMAL règle la facture par traite.

4411		27/01			
	4425	Fournisseur SAHARA		6.480,00	
		Fournisseur effets à payer			6.480,00
		LC n° 45			

10

Les règlements

5. Le traitement comptable des effets de commerce

- L'encaissement des effets de commerce

Lorsqu'un effet de commerce arrive à son échéance, l'entreprise le présente à son banquier pour encaissement, nous distinguons deux étapes :

- **1^{ère} étape : La remise à l'encaissement**
Débiter le compte 5113 – Effet à encaisser ou à l'encaissement
Créditer le compte 3425 – Client – Effet à recevoir

- **2^{ème} étape : Réception de l'avis de crédit**
Débiter le compte 5141 – Banques, 6147 – Services bancaires, 3455 – Etat
TVA récupérable
Créditer le compte 5113 – Effet à encaisser ou à l'encaissement

11

Les règlements

Application 2

Le 13/02 l'entreprise SAHARA remet à la BP, pour encaissement, l'effet de commerce n°13 de 22.000,00DH à fin Février.

Le 28/02 la BP adresse le bordereau d'encaissement qui comporte un agio de 44,00DH TTC (TVA 10%).

Travail à faire :
Passer les écritures au journal de l'entreprise SAHARA

12

Les règlements

5. Le traitement comptable des effets de commerce

- La circulation des effets de commerce

Endossement au profit d'un tiers :

Un effet de commerce peut être transmis par une simple mention opposée au verso, assortie de la signature de son auteur et suivie d'une remise matérielle du titre. L'ensemble de cette opération forme l'**endossement**.

Nous distinguons :

- **L'endosseur** : la personne qui a transféré la propriété de l'effet.
- **L'endossataire** : le bénéficiaire de l'endossement.
- **Le signataire** : le client qui a signé l'effet de départ.

13

Les règlements

5. Le traitement comptable des effets de commerce

- La circulation des effets de commerce

Endossement au profit d'un tiers :

Chez l'endosseur :

- Débiter le compte **4411 – Fournisseurs**
- Créditer le compte **3425 – Client effet à recevoir**

Chez l'endossataire :

- Débiter le compte **3425 – Client effet à recevoir**
- Créditer le compte **3421 – Client**

Chez le signataire :

- Aucune écriture

14

Les règlements

Application 3

Le 10/10 : l'entreprise SAHARA adresse à son client NABIL la facture suivante :

Désignation	Quantité	PU	Montant
Marchandises	2340	10	23.400,00
Remise 5%			1.170,00
Net commercial			22.230,00
TVA 20%			4.446,00
Net à payer			26.676,00

Le 15/10 : NABIL souscrit l'effet n° 35 au 20 décembre.

Le 20/10 : SAHARA endosse l'effet n° 35 à son fournisseur TALBI.

Travail à faire :

Passer les écritures au journal de SAHARA, NABIL et TALBI

15

Les règlements

5. Le traitement comptable des effets de commerce

- La circulation des effets de commerce

Escompte des effets de commerce :

L'escompte est l'opération qui permet aux porteurs des effets d'encaisser la créance avant son échéance.

Un effet escompté est cédé à un prix inférieur à sa valeur nominale. La différence entre le nominale et le prix de cession représente des frais d'escompte (agios) qui contiennent :

- L'escompte commercial (l'intérêt de l'argent avancé)
- Une commission bancaire (la rémunération des services rendus)
- La TVA (taux 10%)

16

Les règlements

5. Le traitement comptable des effets de commerce

- La circulation des effets de commerce

Escompte des effets de commerce :

1^{ère} étape : La remise à l'escompte

Aucune écriture

2^{ème} étape : Réception du bordereau d'escompte

- Débiter le compte **5141 – Banques, 63115 – Intérêts bancaires et sur opérations de financement, 6147 – Services bancaires, 3455 – Etat TVA récupérable**
- Créditer le compte **5520 – Crédit d'escompte**

3^{ème} étape : L'échéance de l'effet

- Débiter le compte **5520 – Crédit d'escompte**
- Créditer le compte **3425 – Client effet à recevoir**

17

Les règlements

Application 4

Le 20/01 : l'entreprise SAHARA a négocié la traite n° 14 de nominal 14.000,00DH tirée sur NABIL au 20/03.

Le 22/01 : l'entreprise SAHARA reçoit le bordereau d'escompte : taux d'intérêt 8%, commission 45,00DH HT, TVA 10%

Travail à faire :

Passer les écritures au journal de l'entreprise SAHARA

Passer les écritures au journal de NABIL sachant que la banque a prélevé 30,00DH HT de commission, TVA 10%

18

Les règlements

6. Les incidents de paiement des effets de commerce

Un certain nombre d'incidents peuvent survenir dans le règlement des effets de commerce, ils sont liés à des difficultés de trésorerie du client.

Plusieurs solutions sont possibles :

- **La prorogation d'échéance**
- **L'avance de fonds**

19

Les règlements

6. Les incidents de paiement des effets de commerce

- **La prorogation d'échéance**

Chez le fournisseur :

1^{ère} étape : L'annulation de l'ancien effet

- Débiter le compte **3421 – Clients**
- Créditer le compte **3425 – Clients effets à recevoir**

2^{ème} étape : Création du nouvel effet

- Débiter le compte **3425 – Clients effets à recevoir**
- Créditer les comptes :
 - **3421 – Clients**
 - **7381 – Intérêts et produits assimilés**
 - **4455 – Etat TVA facturée**

20

Les règlements

6. Les incidents de paiement des effets de commerce

- **La prorogation d'échéance**

Chez le client :

1^{ère} étape : L'annulation de l'ancien effet

- Débitier le compte **4415 – Fournisseurs effets à payer**
- Créditer le compte **4411 – Fournisseurs**

2^{ème} étape : Création du nouvel effet

- Débitier les comptes :
 - **4411 – Fournisseurs**
 - **63115 – Intérêts bancaires et sur opérations de financement**
 - **34552 – Etat TVA récupérable sur les charges**
- Créditer le compte **4415 – Fournisseurs effets à payer**

21

Les règlements

Application 5

Le 18/10 : NABIL a souscrit à l'ordre de son fournisseur SAHARA un effet n°45 de 15.000,00 au **15/11**.

Le 15/11 : NABIL sollicite un report d'échéance de l'effet n°45, SAHARA accepte, annule l'effet et le remplace par un nouvel effet n°70 payable au **18/12** en tenant compte des intérêts de prorogation au taux de 10% et de la TVA à 20%.

Travail à faire :

Passer les écritures au journal de SAHARA et de NABIL

22

Les règlements

6. Les incidents de paiement des effets de commerce

- **Avance de fonds**

L'annulation d'un effet n'est pas toujours possible, surtout lorsqu'il est escompté ou endossé à une tierce personne.

Dans ce cas le fournisseur peut avancer les fonds nécessaires à son client, il crée ensuite un nouvel effet dont le nominal est augmenté des frais et des intérêts de retard.

23

Les règlements

6. Les incidents de paiement des effets de commerce

- **Avance de fonds**

Chez le fournisseur :

1^{ère} étape : Avance de fonds

- Débitier le compte **3421 – Clients**
- Créditer un compte de **Trésorerie**

2^{ème} étape : Création du nouvel effet

- Débitier le compte **3425 – Clients effets à recevoir**
- Créditer les comptes :
 - **3421 – Clients**
 - **7381 – Intérêts et produits assimilés**
 - **4455 – Etat TVA facturée**

24

Les règlements

6. Les incidents de paiement des effets de commerce

- **Avance de fonds**

Chez le client :

1^{ère} étape : Avance de fonds

- Débitier un compte de **Trésorerie**
- Créditer le compte **4411 – Fournisseurs**

2^{ème} étape : Création du nouvel effet

- Débitier les comptes :
 - **4411 – Fournisseurs**
 - **63115 – Intérêts bancaires et sur opérations de financement**
 - **34552 – Etat TVA récupérable sur les charges**
- Créditer le compte **4415 – Fournisseurs effets à payer**

25

Les règlements

Application 6

Le 05/05 : l'entreprise SAHARA tire sur son client NABIL la traite n°65 de 11.000,00 payable au 25/06 acceptée le jour même.

Le 12/05 : SAHARA endosse la traite n°65 à son fournisseur KAMAL.

Le 18/06 : NABIL sollicite un report d'échéance, comme cet effet a été déjà endossé, SAHARA lui avance par virement bancaire le montant de l'effet, et tire sur lui une nouvelle traite n°72 payable au 28/07 en tenant compte des intérêts au taux de 12% et de la TVA au taux de 20%.

Travail à faire :

Passer les écritures au journal de SAHARA et de NABIL

26

Les règlements

6. Les incidents de paiement des effets de commerce

- **Les effets impayés**

C'est le cas où l'effet n'est pas payé au moment de sa présentation à l'encaissement. Nous distinguons deux cas :

- L'effet est présenté par le tireur ou le bénéficiaire.
- L'effet est présenté par un tiers endossataire

27

Les règlements

Application 7

Le 15/10 : l'entreprise SAHARA présente à son client NABIL l'effet de commerce n°5 échu de 6.000,00. NABIL refuse de payer

Travail à faire :

Passer les écritures au journal de SAHARA et de NABIL

28

Les règlements

Application 8

Le 17/02 : l'entreprise SAHARA tire sur son client NABIL une traite n°17 de 17.000,00 au 30/03.

Le 20/02 : la traite n°17 est endossée à KAMAL

Le 30/03 : KAMAL se retourne contre SAHARA et lui réclame le montant de la créance.

Travail à faire :

Passer les écritures au journal de SAHARA, de KAMAL et de NABIL

29

Les travaux de fin d'exercice : les amortissements

1. Notion d'amortissement

L'amortissement pour dépréciation est la constatation comptable d'une diminution de la valeur d'un élément de l'actif résultant de l'usage, du temps, du progrès technique ou toute autre cause dont les effets sont jugés irréversibles.

Les éléments d'actif amortissables sont :

- Immobilisations en non valeurs (21)
- Certaines immobilisations incorporelles (22)
- Immobilisations corporelles (23)

Certaines immobilisations ne s'amortissent pas, généralement, on les provisionne. Exemple :

- Les terrains
- Le fonds commercial
- Les immobilisations financières

30

Les travaux de fin d'exercice : les amortissements

2. Concepts fondamentaux

- Valeur d'origine (VO) :

C'est le coût d'acquisition de l'immobilisation amortissable (hors TVA récupérable).

$$\text{Coût d'acquisition (HT)} = \text{Prix d'achat} + \text{Frais d'installation et de montage} + \text{Frais de transport}$$

La valeur d'origine des immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même correspond au coût de production.

Exemple :

- Prix d'achat d'une installation technique = 500.000
- Frais d'installation = 20.000
- Frais d'importation = 30.000

$$\text{Coût d'acquisition (V.O) hors taxe} = 550.000$$

Cette valeur d'origine constitue la base de calcul de l'amortissement. Lorsque le bien ne donne pas droit à la déduction TVA, la base d'amortissement est la V.O TTC.

31

Les travaux de fin d'exercice : les amortissements

2. Concepts fondamentaux

- Durée d'amortissement :

C'est la durée conventionnelle de dépréciation de l'immobilisation amortissable.

Exemple :

- Matériel de transport : 5 ans
- Frais préliminaires : entre 3 ans et 5 ans

- Taux d'amortissement :

C'est le taux qui servira de base au calcul des dépréciation annuelles.

$$\text{Taux} = 100 / n \rightarrow n = 100 / t$$

Exemple :

- n = 8 ans --> Tx = 100 / 8 = 12,50%
- n = 25 ans --> Tx = 100 / 25 = 4%
- t = 20% --> n = 100 / 20 = 5 ans

32

Les travaux de fin d'exercice : les amortissements

2. Concepts fondamentaux

- Dotation ou annuité d'amortissement :

C'est le montant de la dépréciation annuelle. Ce montant peut être constant ou variable selon le système d'amortissement.

Exemple :

Une voiture d'une valeur de 100.000,00. On demande de répartir cette valeur en valeurs constantes sur 5 ans.

On peut facilement faire $100.000,00/5 =$ une dotation de 20.000,00

On aura pour les 5 années :

1^{ère} année : 20.000,00

2^{ème} année : 20.000,00

3^{ème} année : 20.000,00

4^{ème} année : 20.000,00

5^{ème} année : 20.000,00

Donc au bout de 5ans on aura 100.000,00

33

Les travaux de fin d'exercice : les amortissements

2. Concepts fondamentaux

- La valeur nette d'amortissement (VNA)

Exemple :

Pour l'exemple précédent, si on demande de calculer la valeur qui reste à récupérer après 3 ans d'amortissement.

Après 3 ans, on a déjà amorti :

$$20.000,00 + 20.000,00 + 20.000,00 = 60.000,00$$

Donc, il reste à récupérer :

$$100.000,00 - 60.000,00 = 40.000,00$$

La VNA est la somme qui reste à amortir (ou à récupérer) après une certaine période d'amortissement.

$$\text{VNA} = \text{VO} - \sum \text{amortissement}$$

34

Les travaux de fin d'exercice : les amortissements

3. Les systèmes d'amortissement

Remarques

- Les amortissement sont calculés à partir de la date de mise en service et non la date d'acquisition (au cas où les deux date ne coïncide pas).

- Si le bien amortissable est mis en service au cours de l'exercice comptable, la première dotation et la dernière dotation sont calculées selon la règle de **prorata**.

$$\text{Première annuité} = \text{VO} * \text{Taux d'amortissement} * (n / 12)$$

$$\text{Dernière annuité} = \text{VO} * \text{Taux d'amortissement} * (m / 12)$$

Avec :

n = nombre de mois d'utilisation de l'immobilisation pendant le premier exercice.

m = nombre de mois d'utilisation de l'immobilisation pendant le dernier exercice de la durée de vie.

et **n + m = 12**.

- Toute fraction d'un mois est considéré comme un mois entier.

35

Les travaux de fin d'exercice : les amortissements

Application 11

Un matériel de transport acquis le 01/10/2013 à une valeur de 200.000,00 est amortissable sur 5 ans.

Travail à faire :

Calculer la dotation de 2013, 2015 et 2018

36

Les travaux de fin d'exercice : les amortissements

3. Les systèmes d'amortissement

On peut appliquer deux systèmes :

- Amortissement linéaire ou constant
- Amortissement dégressif

- Amortissement linéaire

Principe :

Le système d'amortissement linéaire repose sur les principes suivants :

- On fixe une durée d'amortissement
- Les dotations annuelles sont calculées sur la valeur d'origine :
 - en divisant VO/n
 - ou en multipliant VO * Taux d'amortissement

37

Les travaux de fin d'exercice : les amortissements

3. Les systèmes d'amortissement

- Amortissement linéaire

Tableau ou plan d'amortissement linéaire :

Un plan d'amortissement est un tableau qui retrace les éléments d'amortissement d'un bien depuis sa date de mise en service jusqu'à la fin de la durée d'amortissement.

Exemple :

Un matériel de transport mis en service le 05/10/2012 à une valeur de 180.000,00 est amortissable en linéaire sur 5 ans.

Travail à faire :

Dresser le plan d'amortissement linéaire

38

Les travaux de fin d'exercice : les amortissements

3. Les systèmes d'amortissement

- Amortissement linéaire

Tableau ou plan d'amortissement linéaire :

Exemple :

Années	Base	Taux	Dotations	Σ Amort	VNA
2012 (3 mois)	180000	20%	9000	9000	171000
2013 (12 mois)	180000	20%	36000	45000	135000
2014 (12 mois)	180000	20%	36000	81000	99000
2015 (12 mois)	180000	20%	36000	117000	63000
2016 (12 mois)	180000	20%	36000	153000	27000
2017 (9 mois)	180000	20%	27000	180000	0

39

Les travaux de fin d'exercice : les amortissements

3. Les systèmes d'amortissement

- Amortissement dégressif

Le système d'amortissement dégressif repose sur les principes suivants :

- On fixe une durée d'amortissement
- Le taux dégressif = taux linéaire * coefficient
 - Trois coefficients, en fonction de la durée d'amortissement :
 - 1,5 pour n = 3 ou 4 ans
 - 2 pour n = 5 ou 6 ans
 - 3 pour n supérieur à 6 ans
- La base de calcul est la VNA de l'exercice précédent

40

Les travaux de fin d'exercice : les amortissements

3. Les systèmes d'amortissement

- Amortissement dégressif

Exemple :

Pour un taux linéaire de 20% :

Taux dégressif = $20\% * 2 = 40\%$

Le coefficient est 2, car pour un taux linéaire de 20% $n = 100 / 20 = 5$ ans

Si $n = 8$ ans, taux linéaire = $100 / 8 = 12,50\%$

Taux dégressif = $12,50\% * 3 = 37,50\%$

Le coefficient est 3 car $n > 6$ ans.

41

Les travaux de fin d'exercice : les amortissements

Application 11

Une machine industrielle acquise le 01/10/2005 au prix de 300.000,00 est amortissable en dégressif sur 8 ans.

Travail à faire :

Calculer les dotations dégressives 2005 et 2006

Solution :

Taux dégressif = $(100/8) * 3 = 37,5\%$

Dotation 2005 = $300.000,00 * 37,5\% * 3 / 12 = 28.125,00$

Dotation 2006 = $(300.000,00 - 28.125,00) * 37,5\% = 101.953,125$

42

Les travaux de fin d'exercice : les amortissements

3. Les systèmes d'amortissement

- Amortissement dégressif

Tableau ou plan d'amortissement dégressif :

Application :

Un matériel industriel acquis le 15/10/2012 pour une valeur de 432.000,00(TTC) (TVA 20%) est amortissable en dégressif sur 5 ans.

Travail à faire :

Dresser le plan d'amortissement dégressif

43

Les travaux de fin d'exercice : les amortissements

3. Les systèmes d'amortissement

- Amortissement dégressif

Tableau ou plan d'amortissement dégressif :

Solution Application :

Années	Base	Taux	Dotations	Σ Amort	VNA
2012 (3 mois)	360000	40%	36000	36000	324000
2013 (12 mois)	324000	40%	129600	165600	194400
2014 (12 mois)	194400	40%	77760	243360	116640
2015 (12 mois)	116640	40%	46656	290016	69984
2016 (12 mois)	69984				
2017 (9 mois)					

44

Les travaux de fin d'exercice : les amortissements

3. Les systèmes d'amortissement

- Amortissement dégressif

Tableau ou plan d'amortissement dégressif :

Solution Application :

L'amortissement dégressif est calculé chaque année jusqu'à ce que le taux linéaire devienne supérieure aux taux dégressifs. Auquel cas, on applique le taux linéaire au prorata de la durée restante à amortir. Cette durée est exprimée en nombre de mois.

Pour chaque année on calcul un taux linéaire par la formule suivante :

$$\text{Taux linéaire (mensuel)} = \frac{\text{Nombre de mois d'utilisation pendant l'exercice}}{\text{Nombre de mois restant à amortir}}$$

45

Les travaux de fin d'exercice : les amortissements

3. Les systèmes d'amortissement

- Amortissement dégressif

Tableau ou plan d'amortissement dégressif :

Solution Application : Méthode fiscale

Années	Base	Taux Dég	Taux Lin	Dotations	Σ Amort	VNA
2012 (3 mois)	360000	40%	3/60 = 5%	36000	36000	324000
2013 (12 mois)	324000	40%	12/57 = 21%	129600	165600	194400
2014 (12 mois)	194400	40%	12/45 = 27%	77760	243360	116640
2015 (12 mois)	116640	40%	12/33 = 36%	46656	290016	69984
2016 (12 mois)	69984	40%	12/21 = 57%			
2017 (9 mois)		40%	9/9 = 100%			

46

Les travaux de fin d'exercice : les amortissements

3. Les systèmes d'amortissement

- Amortissement dégressif

Tableau ou plan d'amortissement dégressif :

Solution Application : Méthode fiscale

Années	Base	Taux Dég	Taux Lin	Dotations	Σ Amort	VNA
2012 (3 mois)	360000	40%	3/60 = 5%	36000	36000	324000
2013 (12 mois)	324000	40%	12/57 = 21%	129600	165600	194400
2014 (12 mois)	194400	40%	12/45 = 27%	77760	243360	116640
2015 (12 mois)	116640	40%	12/33 = 36%	46656	290016	69984
2016 (12 mois)	69984	40%	12/21 = 57%	39991	330007	29993
2017 (9 mois)	29993	40%	9/9 = 100%	29993	360000	0

47

Les travaux de fin d'exercice : les amortissements

4. Traitement comptable des amortissements

- Amortissement linéaire

Les dotations annuelles d'amortissement doivent être comptabilisées chaque année à la fin d'exercice en :

Débitant, en fonction de la nature de la dépréciation, un compte de charges

- 619... Dotation d'exploitation aux amortissement ...

Créditant un compte d'actif :

- 28... Amortissement de ... (suivi des chiffres du compte de l'immobilisation concernée à partir du second chiffre)

48

Les travaux de fin d'exercice : les amortissements

4. Traitement comptable des amortissements

- Amortissement linéaire

Exemple :

Pour un matériel de transport (poste 234)

On doit débiter le compte :

- **61934 Dot. d'exploitation aux amortissement du matériel de transport** et créditer le compte :
- **2834 Amortissement du matériel de transport**

Pour les installations techniques (poste 233)

On doit débiter le compte :

- **61933 DEA des installations techniques, matériel et outillages** et créditer le compte :
- **2833 Amortissement des installations techniques, matériel et outillages**

49

Les travaux de fin d'exercice : les amortissements

Application

Un matériel de transport acquis le 05/11/2003 pour 120.000,00 et amortissable en linéaire sur 5 ans

Travail à faire :

Comptabiliser les dotations 2003, 2004

50

Les travaux de fin d'exercice : les amortissements

5. Incidences des amortissements sur la balance, le bilan et le CPC

- Incidence sur la balance

Balance **avant inventaire** au 31/12/N

N° de compte	Comptes	Soldes	
		Débiteur	Créditeur
.....			
2321	Bâtiments	VO au 31/12/N	
2331	Installations techniques		
2340	Mat de transport		
.....			
2832	Amort des constructions		Σ Amort au 31/12/N-1
2833	Amort des installation tech.		
2834	Amort du mat de trs		
.....			

51

Les travaux de fin d'exercice : les amortissements

5. Incidences des amortissements sur la balance, le bilan et le CPC

- Incidence sur la balance

Balance **après inventaire** au 31/12/N

N° de compte	Comptes	Soldes	
		Débiteur	Créditeur
.....			
2321	Bâtiments	VO au 31/12/N	
2331	Installations techniques		
2340	Mat de transport		
.....			
2832	Amort des constructions		Σ Amort au 31/12/N
2833	Amort des installation tech.		
2834	Amort du mat de trs		
.....			
619	Dotations d'exploitation	Dotation de l'année N	

52

Les travaux de fin d'exercice : les amortissements

5. Incidences des amortissements sur la balance, le bilan et le CPC

- Incidence sur le bilan

L'incidence de l'amortissement linéaire sur le bilan ne concerne que l'actif, il est représenté après inventaire en trois colonnes qui présentent la VO, le total des amortissements, et la VNA en fin d'exercice :

ACTIF			
Eléments	Brut	Amortissement	Net
..... Poste 2... Immobilisations	VO	\sum Amort au 31/12/N	VNA = VO - \sum Amort

53

Les travaux de fin d'exercice : les amortissements

5. Incidences des amortissements sur la balance, le bilan et le CPC

- Incidence sur le CPC

Le CPC mentionne les dotations de l'année en question au 31/12.

		Eléments du CPC	Montants	
Eléments courants	Exploitation	Produits d'exploitation		
			
		Total des produits d'exploitation		
		Charges d'exploitation		
			
			619.. Dotations d'exploitation	Dotation de l'année N
			Total des charges d'exploitation	
			Résultat d'exploitation	
	Financiers	Produits financiers		
			
Total des produits financiers				
Charges financières				
.....				
		Total des charges financières		
		Résultat financiers		

54

Les travaux de fin d'exercice : les amortissements

Application

Soit le tableau d'amortissement d'un matériel de transport :

Années	Base	Taux	Dotations	\sum Amort	VNA
2012 (3 mois)	180000	20%	9000	9000	171000
2013 (12 mois)	180000	20%	36000	45000	135000
2014 (12 mois)	180000	20%	36000	81000	99000
2015 (12 mois)	180000	20%	36000	117000	63000
2016 (12 mois)	180000	20%	36000	153000	27000
2017 (9 mois)	180000	20%	27000	180000	0

Travail à faire :

Présenter l'extrait de la Balance, du Bilan et du CPC au 31/12/2014

55

Les travaux de fin d'exercice : les amortissements

5. Cession d'une immobilisation amortissable

Lors de la cession d'un bien amortissable :

1^{ère} étape : Calculer et comptabiliser la dotation complémentaire :

C'est la dotation qui correspond à la période entre le début de l'exercice et la date de cession de l'immobilisation.

Exemple :

Pour la cession d'une immobilisation au 31/05/N, la dotation complémentaire correspond à la période entre le 01/01/N et le 31/05/N. c'est-à-dire pour 5 mois.

56

Les travaux de fin d'exercice : les amortissements

5. Cession d'une immobilisation amortissable

Lors de la cession d'un bien amortissable :

2^{ème} étape : Constatation de la valeur nette d'amortissement :

28.... 6513	2.....	Amortissement ... VNA des immobilisations Corp. cédées Compte d'immobilisations Constatation de la VNA	Σ Amort VNA	VO
----------------	--------	---	-----------------------	----

57

Les travaux de fin d'exercice : les amortissements

5. Cession d'une immobilisation amortissable

Lors de la cession d'un bien amortissable :

3^{ème} étape : Enregistrement du produit de la cession :

34.... 51....	7513	Compte de créances et / ou de trésorerie Produits des cessions d'immo Corp. Constatation du produit de la cession	Prix de cession	Prix de cession
------------------	------	--	--------------------	--------------------

58

Les travaux de fin d'exercice : les amortissements

Application

Le 1 juillet 2003, l'entreprise SAHARA a acquis un matériel de bureau au prix de 86.400,00 TTC, amortissable sur 5 ans. Ce matériel est vendu le 30 août 2005 pour un prix de 58.000,00 payé au comptant par chèque bancaire.

Travail à faire :

Comptabiliser les opérations relatives à cette cession.

59

Les travaux de fin d'exercice : les provisions

Certains éléments d'actif subissent un amoindrissement à caractère irréversible (matériels, outillages, mobilier ...) résultant de l'usage, du temps, des changements techniques, et de toutes autres causes (**Amortissement**).

Les provisions correspondent à des charges probables qu'une entreprise aura à supporter dans un avenir proche et dont le montant n'est pas encore définitif.

Ces charges probables seront rattachées à l'exercice comptable au cours duquel elles sont apparues afin de dégager un résultat aussi fidèle que possible (Principe de prudence) et qui reflète la réalité économique et comptable de l'entreprise.

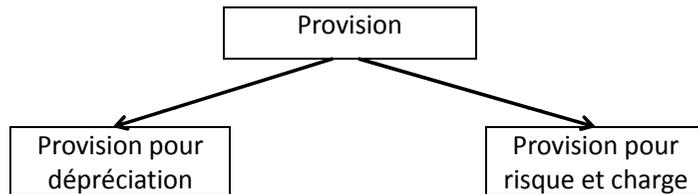
Contrairement aux amortissements, les provisions constatent donc la diminution probable de la valeur d'un élément de l'entreprise résultant de causes dont les effets ne sont pas jugés irréversibles.

60

Les travaux de fin d'exercice : les provisions

Lorsque le caractère de cette baisse de valeur n'est pas irréversible, l'élément d'actif concerné fera l'objet d'une **provision** pour dépréciation.

Par ailleurs, il est éventuellement possible de constater des provisions pour couvrir une **charge** ou un **risque** futur.



61

Les travaux de fin d'exercice : les provisions

1. Constatations des provisions

- Provision pour dépréciation

C'est la constatation comptable d'un amoindrissement de la valeur d'un élément d'actif résultant de causes dont les effets ne sont pas jugés irréversibles. Elle constate donc un appauvrissement qui n'est pas définitif, ce qui signifie qu'il n'est que probable et non encore certain.

Une provision pour dépréciation est la constatation d'une valeur actuelle devenue inférieure à la valeur d'entrée.

$$\text{Provision pour dépréciation} = \text{valeur d'entrée} - \text{valeur actuelle}$$

62

Les travaux de fin d'exercice : les provisions

1. Constatations des provisions

- Provision pour dépréciation

Les provisions pour dépréciation peuvent être constatées pour :

Les immobilisations : Terrain, Fonds commercial, (exemple : baisse de la valeur d'un restaurant suite à des travaux d'aménagement)

Les titres : Titres de participation, Titres et valeurs de placement, (exemple : baisse du cours en bourse des titres)

Les stocks : les stocks des matières, produits et marchandises peuvent subir des dépréciations suite à une variation des cours ou à une détérioration.

Les créances : certains clients peuvent avoir des difficultés de règlement de leurs dettes ce qui présente un risque de non-recouvrement pour l'entreprise.

63

Les travaux de fin d'exercice : les provisions

1. Constatations des provisions

- Provision pour dépréciation

Provisions pour dépréciation des immobilisations

Les diminutions de valeur des immobilisations non amortissables (exemple : terrain, fonds commercial, ...) sont constatées par des provisions pour dépréciation des immobilisations.

Ces provisions pour dépréciation sont appliquées aux immobilisations incorporelles, corporelles, et financières.

Exemple 1 : Baisse de la valeur du fonds de commerce d'un restaurant après la construction d'une autoroute qui dévie le trafic routier.

Exemple 2 : la baisse de la cotation boursière de titres de participation.

64

Les travaux de fin d'exercice : les provisions

1. Constatations des provisions

- **Provision pour dépréciation**
Provisions pour dépréciation des immobilisations
•Immobilisations incorporelles

61942 2920	D.E.P. pour dép. des Immo. Incorporelles Prov pour dép des Immob incorporelles	X	X
	Provision des immobilisations incorporelles		

•Immobilisations corporelles

61943 2930	D.E.P. pour dép. des Immo. corporelles Prov pour dép des Immob corporelles	X	X
	Provision des immobilisations corporelles		65

Les travaux de fin d'exercice : les provisions

1. Constatations des provisions

- **Provision pour dépréciation**
Provisions pour dépréciation des immobilisations
•Immobilisations financières

6392 294..	D.P. pour dép. des Immo. Fin Prov pour dép des Immob Fin	X	X
	Provision des immobilisations financières		

66

Les travaux de fin d'exercice : les provisions

Application

À l'inventaire de l'année 2005, suite à des travaux d'aménagement dans la ville d'Agadir, l'entreprise SAHARA estime à 30.000 la dépréciation de son fonds commercial, et à 45.000 la dépréciation d'un terrain.

Le 20/04/2005, SAHARA a acheté 400 titres boursiers à 220 payés par chèque bancaire n° Z304, l'entreprise a l'intention de garder ces titres plus de douze mois. Au 31/12/2005 le cours en bourse est de 190.

Travail à faire :

Enregistrer les opérations au journal de l'entreprise

67

Les travaux de fin d'exercice : les provisions

1. Constatations des provisions

- **Provision pour dépréciation**
Provisions pour dépréciation des éléments de l'actif circulant

Les diminutions de valeur des éléments de l'actif circulant résultant de causes dont les effets ne sont pas jugés irréversibles sont constatées par des provisions pour dépréciation.

A l'inventaire, l'entreprise doit évaluer les éléments de l'actif circulant et comparer leurs valeurs d'entrées aux valeurs actuelles et calculer les dépréciations éventuelles.

Les provisions pour dépréciation des éléments de l'actif circulant concernent les **stocks**, les **créances** clients, les **titres et valeurs de placement**, et la **trésorerie actif**.

68

Les travaux de fin d'exercice : les provisions

1. Constatations des provisions

- Provision pour dépréciation

Provisions pour dépréciation des éléments d'actifs circulants

•Stock	Provisions d'exploitation
•Créances(Clients)	

•Titres et valeurs de placement	Provisions financières
•Trésorerie- actif	

69

Les travaux de fin d'exercice : les provisions

1. Constatations des provisions

- Provision pour dépréciation

Provisions pour dépréciation des éléments d'actifs circulants

•Les stock

Les stocks de matières premières, de marchandises et de produits sont évalués à chaque fin d'exercice.

Suite à une baisse de prix ou à une détérioration de qualité, il arrive fréquemment que la valeur réelle de ces stocks (valeur actuelle) soit inférieure à leur valeur d'entrée (valeur comptable).

L'entreprise doit alors constituer une provision pour dépréciation pour chaque type de stocks.

En cas de plus value, aucune écriture : **principe de prudence.**

70

Les travaux de fin d'exercice : les provisions

1. Constatations des provisions

- Provision pour dépréciation

Provisions pour dépréciation des éléments d'actifs circulants

•Les stock

L'enregistrement comptable des provisions pour dépréciation des stocks est le suivant :

61961	DEP pour dépréciation des stocks	X	
391..	Provision pour dép. des stocks de ...		X

71

Les travaux de fin d'exercice : les provisions

Application

D'après l'inventaire des stocks au 31/12/N :

Eléments d'inventaire	Montants	Dépréciations
Matières premières	35.000,00	1.200,00
Produits finis	85.000,00	1.500,00

Travail à faire :

Comptabiliser les provisions pour dépréciation de stock

72

Les travaux de fin d'exercice : les provisions

1. Constatations des provisions

- Provision pour dépréciation

Provisions pour dépréciation des éléments d'actifs circulants

•Les créances

On peut classer les clients en trois catégories :

- Les clients solvables (Clients ordinaires)
- Les clients douteux ou litigieux pour lesquels on envisage une perte partielle de la créance. Cette dépréciation sera constatée par une provision.
- Les clients totalement insolubles dont les créances sont irrécouvrables.

73

Les travaux de fin d'exercice : les provisions

1. Constatations des provisions

- Provision pour dépréciation

Provisions pour dépréciation des éléments d'actifs circulants

•Les créances

Comptabilisation :

Cas 1 : pour les clients ordinaires devenus douteux on doit :

Tout d'abord virer le compte concerné dans le compte **3424 clients douteux ou litigieux**

3424	Client douteux ou litigieux		X	
3421		Clients		X
	-Clients devenus douteux-			

74

Les travaux de fin d'exercice : les provisions

1. Constatations des provisions

- Provision pour dépréciation

Provisions pour dépréciation des éléments d'actifs circulants

•Les créances

Comptabilisation :

Cas 1 : pour les clients ordinaires devenus douteux on doit :

Ensuite constater la perte probable par le compte **61964 D.E.P. pour dépréciation des créances de l'actif circulant** par le crédit du compte **3942 provisions pour dépréciation des clients et comptes rattachés**

61964	D.E.P pour dépréciation des Créances de l'actif circulant	X	
3942	Prov pr dép des clts et cptes rattachés		X
	-Dépréciation du compte client-		

Précision : La provision est toujours calculée sur le montant de la créance HT. La TVA n'est pas dépréciable.

Provision = (Créance TTC/1 + txTVA) * Taux dépréciation

75

Les travaux de fin d'exercice : les provisions

1. Constatations des provisions

- Provision pour dépréciation

Provisions pour dépréciation des éléments d'actifs circulants

•Les créances

Comptabilisation :

Cas 2 : Un client est totalement insolvable : on passe directement par le compte **6182 perte sur créances irrécouvrables**. Mais, deux cas sont à distinguer.

-Client ordinaire devenu insolvable :

6182	Pertes sur créances irrécouvrables	Créances HT	
4455	Etat TVA facturée	TVA	
3421		Client	Créance TTC
	-Constatation de la perte-		

76

Les travaux de fin d'exercice : les provisions

1. Constatations des provisions

- **Provision pour dépréciation**

Provisions pour dépréciation des éléments d'actifs circulants

• **Les créances**

Comptabilisation :

Cas 2 :

-Client douteux devenu insolvable. :

	date		
3942	Provision pour dép des clients et CR	Provision	
7196	Rep / prov pour dép de l'AC -Annulation de la provision-		Provision

6182	Pertes sur créances irrécouvrables	Créances HT	
4455	Etat TVA facturée	TVA	
3421	Client douteux ou litigieux -Constatation de la perte-		Créance TTC

Les travaux de fin d'exercice : les provisions

Application

La situation du compte clients de l'entreprise SAHARA est la suivante au 31/12/2005 :

Client	Créances TTC	Observations
AYOUB	4.800,00	La perte probable est de 30 %
NAJLAA	10.800,00	On espère récupérer 60% de la créance
FATINE	7.800,00	Totalement insolvable

Travail à faire :

Passer les écritures nécessaires au journal de l'entreprise au 31/12/2005, TVA 20%.

78

Les travaux de fin d'exercice : les provisions

1. Constatations des provisions

- **Provision pour dépréciation**

Provisions pour dépréciation des éléments d'actifs circulants

• **Titres et valeurs de placement**

Le calcul de la provision pour dépréciation des titres consiste à confronter la valeur d'origine des titres avec leurs valeurs d'inventaire (valeur actuelle).

-Valeur actuelle = V.O → ni plus value ni moins value.

-Valeur actuelle > V.O → plus value probable (aucune écriture).

-Valeur actuelle < V.O → moins value probable (provision).

Dans ce dernier cas, on constate une provision égale à la différence :

$$\text{Provision} = \text{VO} - \text{Valeur actuelle}$$

Précisions :

Les titres sont évalués catégorie par catégorie. Exp. Action IAM, action CTM.

En effet, une plus value sur action IAM ne doit pas être utilisée pour compenser une moins value sur les actions CTM.

Cependant les titres de même nature acquis à des dates différentes et à des cours différents peuvent faire l'objet d'une compensation.

79

Les travaux de fin d'exercice : les provisions

1. Constatations des provisions

- **Provision pour dépréciation**

Provisions pour dépréciation des éléments d'actifs circulants

• **Titres et valeurs de placement**

La dépréciation des titres et valeur de placement donne lieu à l'écriture suivante :

	date		
6394	D.P. pour dép des TVP	X	
3950	Prov. Pour dép des TVP -Provision dépréciation TVP-		X

80

Les travaux de fin d'exercice : les provisions

Application

L'entreprise SAHARA dispose dans son portefeuille des titres suivant :

- 150 actions CTM acquises le 30-07-2014 à 100 l'une.
- 120 actions CTM acquises le 01-09-2015 à 150 l'une.
- 200 actions IAM acquises le 15-02-2015 à 250,00 l'une.

Au 31-12-2015 l'action CTM est évaluée à 110 et l'action IAM à 240.

Travail à faire :

Passer les écritures nécessaires au journal de l'entreprise

81

Les travaux de fin d'exercice : les provisions

3. Réajustement de la provision

Lorsqu'une provision devient sans objet, elle doit être annulée, le CGNC a prévu des comptes de produit appelés **Reprises sur provision** (Exploitation, financières, non courante).

A la fin de chaque exercice, l'entreprise doit estimer ses nouvelles provisions qui seront comparées aux anciennes :

-Si la nouvelle provision est inférieure à l'ancienne, la fraction supplémentaire doit être annulée : **les comptes de reprises (719.,739..., 759..)**

-Si la nouvelle provision est supérieure à l'ancienne, l'entreprise doit constituer une provision complémentaire pour la différence : **les comptes de dotations (619.,639...,659...)**

82

Les travaux de fin d'exercice : les provisions

3. Réajustement de la provision

Les immobilisations incorporelles

Les immobilisations corporelles

7194 - Rep. sur prov. p. dép. des immobilisations

Les immobilisations financières

7392 - Rep. sur prov. p. dép. des immo. Fin.

Les stocks

Les créances

7196 - Rep. sur prov. p. dép. de l'actif circulant

Les titres et valeurs de placement

7394 - Rep. sur prov. p. dép. TVP

83

Les travaux de fin d'exercice : les provisions

Application

Au 15-06-2004 vente de marchandises au client Ali, montant HT : 20.000

Au 31-12-2004, la perte probable sur cette créance est de 5.000

Au 31-12-2005, la perte probable sur cette créance est de 15.000

Au 31-12-2006, la perte probable sur cette créance est de 10.000

Au 15-04-2007, Mr Ali nous a réglé en espèces une somme de 12.000

Au 31-12-2007, le reste de la créance est irrécupérable.

Travail à faire :

Enregistrer les opérations au journal de l'entreprise

84

Les travaux de fin d'exercice : les provisions

Application

L'état du portefeuille des titres de l'entreprise SAHARA se présente comme suit :

	Quantité	Prix d'acquisition 2010	Cours au 31/12/2011	Cours au 31/12/2012	Cours au 31/12/2013
Titre de placement	320	150	155	140	148
Titre de participation A	200	220	200	180	210
Titre de participation B	100	180	160	170	190

Travail à faire :

Passer les écritures nécessaires au journal aux 31/12/2011,
31/12/2012 et 31/12/2013